



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Algérie

Question écrite n° 4772

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la nécessaire préservation de l'identité amazigh à travers la reconnaissance de la culture et de la langue kabyles pourtant menacées par le gouvernement algérien. Avec ses 8 millions d'habitants, la Kabylie s'étend sur près de 26 000 km² le long de 200 km de côte méditerranéenne. Depuis l'indépendance de l'Algérie, cette région à la fois historique et ethnolinguistique a été le cadre de plusieurs mouvements de contestation du régime d'Alger. Ainsi, en 1980, la Kabylie et les universités des départements limitrophes connaissent plusieurs mois de manifestations réclamant l'officialisation de la langue berbère : c'est le « printemps berbère ». Mais l'entrée en vigueur d'une loi généralisant l'usage de la langue arabe dans tous les domaines, donc interdisant le kabyle, ravive les tensions. Des émeutes éclatent. En 2001, 128 jeunes Kabyles perdent la vie sous les balles des services de l'État tandis que deux milliers sont gravement blessés et pour certains d'entre eux mutilés à vie. Depuis lors, les revendications autonomistes se multiplient. Formé en France en 2010, le gouvernement provisoire kabyle n'a eu de cesse de protéger et de sauvegarder l'identité kabyle, ses valeurs ancestrales empreintes de tolérance qui font de cette région l'un des derniers bastions de la laïcité et de la francophonie en Afrique du nord. Dans ce contexte, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement français quant à l'avenir de ses relations diplomatiques avec le gouvernement algérien, en particulier en ce qui concerne les discriminations dont le peuple kabyle paye chaque jour le prix.

Texte de la réponse

La France entretient avec l'Algérie une relation exceptionnelle par sa profondeur et son intensité dans un ensemble très vaste de domaines. Cette relation est basée sur des liens humains et sur une histoire partagée, qui font qu'aujourd'hui, un Français sur six a des liens personnels ou familiaux avec ce pays ami. En cette année 2012, qui voit le cinquantième anniversaire de l'indépendance algérienne, la France est désireuse de promouvoir de concert avec l'Algérie le partenariat d'exception tourné vers l'avenir que les deux populations appellent de leurs vœux. La France a pour ambition d'approfondir son dialogue politique avec l'Algérie sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun et de développer des projets ambitieux qui bénéficient aux deux peuples, et notamment à leurs jeunes. La spécificité culturelle kabyle a été reconnue comme telle par les autorités algériennes qui ont notamment accordé à la langue kabyle, le tamazight, le statut constitutionnel de langue nationale en 2002. Cette reconnaissance répond à la revendication d'une meilleure protection de la langue et de la culture kabyle. En revanche, la France, qui est attachée au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Algérie dans ses frontières internationalement reconnues, ne reconnaît pas le « gouvernement kabyle » qui s'est autoproclamé le 20 avril 2010. La France reste attentive aux questions portant sur les droits de l'Homme et entretient avec l'Algérie un dialogue franc et ouvert sur le sujet. Ce dialogue se déploie à la fois dans un cadre bilatéral, avec la visite en mars 2012 de l'ambassadeur pour les droits de l'homme, dans le cadre européen avec la première réunion du sous comité pour le dialogue politique, la sécurité et les droits de l'Homme qui s'est tenue le 3 octobre 2011, et dans le cadre onusien avec la visite de la haut commissaire aux droits de l'homme Mme Navi Pillay, qui s'est rendue en Algérie du 17 au 19 septembre 2012.

Le ministre ne manquera pas d'évoquer ces questions lors de ses prochains contacts avec les autorités algériennes.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4772

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5043

Réponse publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5526